Documents requis pour obtenir le Certificat de Capacité à Mariage (CCM) auprès des consulats de France au Maroc

Cliquez sur chaque document pour découvrir comment et où le demander 👇

POUR LE RESSORTISSANT MAROCAIN

- [ ] Formulaire de demande de CCAM
- [ ] Copie intégrale de l'acte de naissance
- [ ] Carte d'identité nationale et/ou passeport
- [ ] Certificat de résidence
- [ ] Attestation de célibat ou certificat de fiançailles

Si veuf(ve)

- [ ] Acte de décès du conjoint

Si divorcé(e) :

- [ ] Acte de divorce définitif en arabe + traduction officielle en français
- [ ] Certificat de non-remariage (moins de 3 mois)

POUR LE RESSORTISSANT FRANÇAIS

- [ ] Formulaire de demande de CCAM
- [ ] Copie intégrale de l'acte de naissance
- [ ] Justificatif de nationalité française
- [ ] Photocopie du passeport
- [ ] Justificatif de domicile

Si veuf(ve)

- [ ] Acte de décès du conjoint

Si divorcé(e) :

- [ ] Acte de divorce définitif

Si mineur(e) ou majeur protégé :

- [ ] Documents légaux de tutelle ou curatelle

Pour les Français résidant au Maroc :

- [ ] Titre de séjour et/ou carte d'immatriculation consulaire
- [ ] Certificat de résidence récent

*Cette liste est non exhaustive. D'autres documents peuvent être requis si nécessaire.

Démarches Maroc